



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE

003 24/1/2020

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2020 nous certifions que le pilote : **Paul EVRARD**

Catégorisé SILVER selon la liste officielle 2020 de la FIA, sera catégorisé BRONZE* pour l'épreuve de NOGARO.

Il participera à l'épreuve de NOGARO dans la catégorie **AM**, équipe **Zentech Sport**.

Il aura comme équipier **Bruno Miot**, catégorisé bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Signature Team manager :

Josep Besoli
Président du Collège

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

Guy Clairay
Directeur Sportif

Alain Adam
Directeur de Course